

À la recherche d'un site pour les Archives municipales de Saint-Malo, 1974-1988

10 octobre 1974-15 novembre 1988, deux dates entre lesquelles s'inscrivent les démarches incessantes qui furent nécessaires pour établir le dépôt des Archives municipales de Saint-Malo, soit quatorze années de projets et de plans, d'espérance et d'impatience, d'échec et de réussite. Ce sont ces démarches, ces projets, ces espoirs que je me propose d'évoquer, en les dédiant à Catherine Laurent qui sut, avec bonheur, y mettre un terme.

Le 10 octobre 1974, un peu plus d'un an après mon arrivée à Rennes, j'étais reçu sur ma demande par le maire de Saint-Malo, M. Marcel Planchet, dans le but de contrôler les conditions de conservation des archives de la ville, formée à la suite du décret du 27 octobre 1967 par la fusion des trois anciennes communes de Saint-Malo, Saint-Servan et Paramé. La situation était alors la suivante : dans les greniers du château-mairie de Saint-Malo, les archives administratives de Saint-Malo depuis 1944 ; dans la cave de la mairie de Saint-Servan, les archives de l'ancienne commune classées au début du siècle par Jules Haize et confiées à la sage gestion de M. Antoine Dos, ancien graveur-dessinateur, qui y a fait déposer les archives de l'hôpital de Rosais et les registres paroissiaux et délibérations de Paramé ; dans la mairie de Paramé, en désordre, les autres archives de cette ancienne commune. Quant aux archives anciennes de Saint-Malo sauvées à la veille de la destruction de 1944 par mon prédécesseur Henri-François Buffet, elles restaient déposées aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. «Il est temps et opportun, faisais-je valoir, de reconstituer à Saint-Malo un service d'archives municipales comme il en existe dans la plupart des grandes villes responsables». Utilité administrative, nécessité politique d'équilibre pour la seconde ville du département, intérêt culturel et historique, autant de raisons pour mettre à exécution un plan soumis alors au maire. «On nous traite comme un village, répond celui-ci, ancien maire de Saint-Servan ; je m'occupe du présent... Non, non». Je rencontre alors M. Le Moigne, secrétaire général de la ville, M. Hervé, directeur des services administratifs, M. Duclos, directeur des services techniques

(à la mairie de Saint-Servan), M^{me} Cheminal, chef de bureau (à Paramé), M. Dan Lallier (à la bibliothèque municipale), et M. Dos. On me propose l'immeuble de Brouassin, près de la mairie de Paramé, occupé par les syndicats et autres associations, anciennement logements de pompiers. M. Planchet, opposé à tout projet, conclut notre entretien par ces paroles : «Vous auriez fait un bon prédicateur»,... et le 28 octobre suivant, je reçois sa visite aux Archives départementales avec une jeune étudiante en droit qu'il charge de s'occuper des archives, prenant à son compte mon projet, que le préfet M. Olivier Philips soutient personnellement. Rendez-vous est pris pour étudier à Saint-Malo l'aménagement de 700 m² de plancher dont 400 m² pour 3 000 mètres linéaires de documents.

Le 26 novembre 1974, je déjeune avec M. Planchet à Saint-Malo et, après avoir visité le bâtiment de Brouassin, nous abandonnons ce projet, insuffisant en surface et un peu excentré. Le maire émet un instant l'idée de construire un bâtiment neuf sur des terrains municipaux près de la gare, ce quartier faisant l'objet d'un plan de remodelage repris par le plan d'occupation des sols (Pos). Il me propose ensuite d'affecter aux archives l'école d'apprentissage maritime située rue de Toulouse et rue des Vieux-Remparts, près de la chambre de commerce, école qui doit s'installer près du fort du Naye en 1976. Nous entreprenons la visite détaillée de cet immeuble qui pourrait convenir en transformant les classes du fond de la cour en magasin d'archives. Les services municipaux doivent en dresser le plan et le maire solliciter l'inscription au VII^e plan d'un projet d'aménagement (rue de Toulouse ou à la gare), dont il estime le coût à cinq millions de francs.

Mais dès le 20 mars 1975, le général Vallerie, adjoint au maire, me fait savoir que l'École d'apprentissage n'est pas à vendre. Il convient de trouver une autre solution... Et la crise municipale retarde tout projet nouveau. Le 15 juin 1977, je suis de nouveau reçu en mairie. Le nouveau maire, M. Louis Chopier, retenu par des problèmes d'eau, est absent ; le maire adjoint M. Guihard écoute, l'adjoint aux affaires culturelles M. Le Fustec ne dit mot, M^{me} Nédélec, conseillère municipale prend des notes, le secrétaire général M. Le Moigne donne des conseils ; mais où trouver des locaux ? Au cours de l'année 1978, je m'entretiens à plusieurs reprises de ce problème avec M. Alain Roman, adjoint au maire et conseiller général, et, à ma demande, je suis reçu le 27 septembre 1978 par le sous-préfet de Saint-Malo : le fort du Naye, retenu par la municipalité, semble désormais la meilleure solution. Ici et là, on commence à s'impatienter. Le 23 janvier 1979, le *Pays malouin* publie en première page un article de Philippe Petout, futur conservateur du musée, intitulé : «depuis plus de 30 ans les archives de Saint-Malo cherchent un logement». En septembre 1979, le projet du fort du Naye doit être abandonné car le maire fait savoir que le fort se situe sur la partie du domaine public concédé à la ville dans le cadre de l'aménagement du port de plaisance des Sablons et que le cahier des charges de la concession stipule expressément que les services susceptibles d'être installés sur le domaine ainsi concédé doivent posséder un lien avec l'exploitation du port.

Et de nouveau je repars en campagne. Le 4 décembre 1979, je suis reçu par le maire, M. Chopier, en présence de M. Le Moigne, secrétaire général de la ville. À mon tour, je m'impatiente et fais savoir que j'entreprends une dernière tentative et que je n'admettrais plus les faux prétextes de difficultés financières. On propose alors la chapelle Saint-Sauveur. Aussitôt nous partons tous les trois visiter la chapelle que nous ouvre M. Dan Lallier qui y organise des expositions et que M. Cornon, architecte en chef des Monuments historiques, a restaurée après la guerre. Le projet serait d'établir sur la dalle existante, conçue pour abriter un cinéma, un double étage de magasin et au-dessous un plancher intermédiaire pour les bureaux et salle de lecture, le rez-de-chaussée étant maintenu comme salle d'exposition et de concert. Au cours du même entretien avec le maire, est envisagé le détachement de mon adjointe Catherine Laurent pour gérer le nouveau service des Archives municipales de Saint-Malo, qui dans mon esprit doit devenir «un centre archivistique dynamique sur le plan culturel et administratif». Consulté M. Cornon, qui «a laissé une partie de son cœur à Saint-Malo et y a œuvré pendant vingt-deux années consécutives», accepte volontiers le 31 janvier 1980 de préparer, selon le programme détaillé que j'adresse le 16 mai à la mairie, le dossier d'implantation des Archives dans ce bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Le 31 juillet 1980

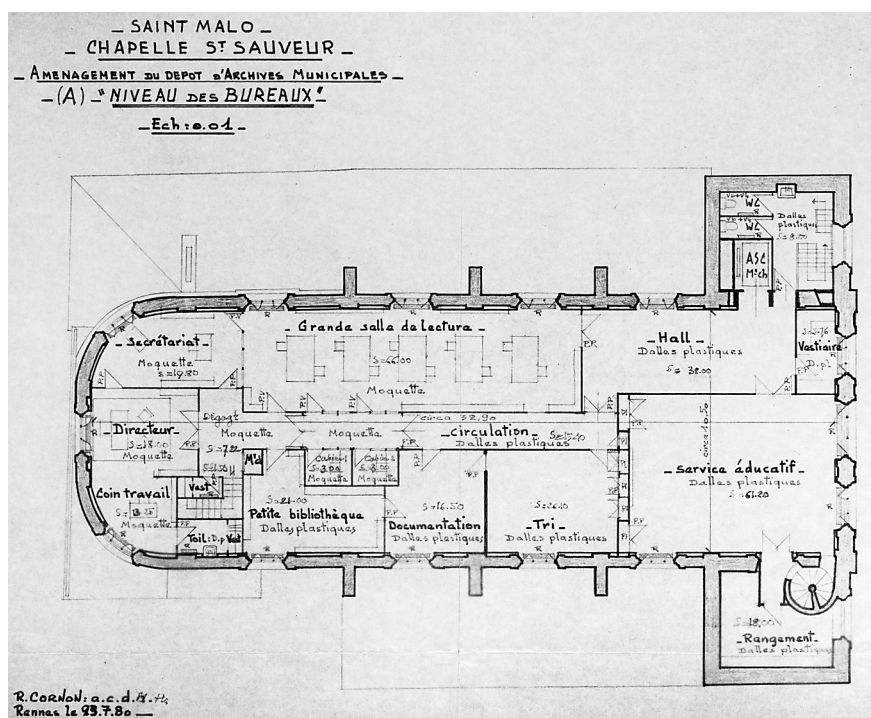


Figure 1 – Chapelle Saint-Sauveur, niveaux des bureaux, par Raymond Cornon, 23 juillet 1980

l'architecte adresse son avant-projet au maire : sont prévus une entrée indépendante, un ascenseur-monte-charge, un renforcement de la dalle en béton, une chaufferie installée dans l'ancienne sacristie, 2 750 mètres linéaires de rayonnage, pour une surface totale de 950 m² et une hauteur de plafond de 4 m pour les bureaux et 2,20 m pour les magasins et pour un devis s'élevant 2 233 702 F dont 334 295 de TVA (non compris les honoraires d'architecte) (fig. 1). Sur la proposition de M. Chopier, une réunion sur place regroupant l'architecte, la directrice régionale des Affaires culturelles, le maire et moi-même se tient le 27 octobre 1980 pour étudier concrètement les éléments du projet. Mais l'administration des Monuments historiques a fait jouer ses relations pour contrer le projet qui, à la suite de cette réunion, est abandonné.

L'aménagement d'une partie de l'ancien Casino est alors envisagé... ou peut-être, *intra muros*, l'ancien immeuble de la gendarmerie nationale, rue de la Cloche, occupé par les services des finances mais que la mairie va louer en fin d'année à la nouvelle imprimerie du Sillon.

Entre-temps, le conseil municipal de Saint-Malo a voté le 8 juin 1980 la création d'un service d'archives confié à partir du 1^{er} septembre à un archiviste de première catégorie, M^{me} Catherine Laurent, conservateur détaché des Archives de France. «Mais, titre *Ouest-France* du 11 septembre, où abriter la montagne d'archives ?». L'archiviste ne dispose que de locaux inadaptés et exigus dispersés entre Saint-Malo et Saint-Servan, où elle s'installe dans l'ancien bureau du maire, place Bouvet, succédant en fait à M. Dos décédé en août 1979.

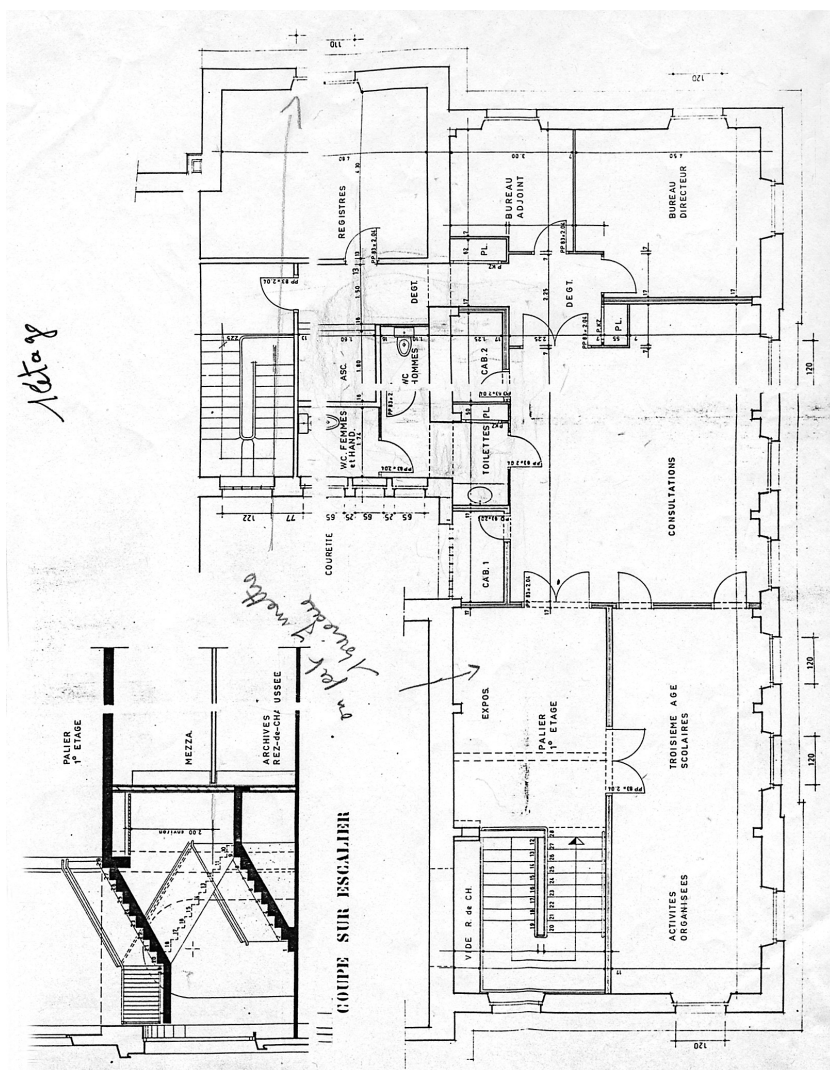
Désormais les Archives municipales de Saint-Malo ont, à Rennes et à Saint-Malo, deux supporters, impatients de trouver une solution pour leur implantation dans des locaux convenables. Le maire, M. Chopier, poussé par la nouvelle archiviste, propose d'acquérir les locaux jadis occupés par la sécurité sociale rue Saint-Thomas et rue Sainte Barbe, non loin de l'hôtel de ville. Le 2 novembre 1981, M. Étienne Taillemite, inspecteur général des Archives, est reçu à la mairie par l'adjoint chargé des Affaires culturelles M. Le Fustec, et le secrétaire général M. Le Moigne et, avec eux, nous visitons les locaux qui reçoivent l'agrément de l'inspecteur général. Le prix fixé par les domaines, 120 millions, est accepté par la municipalité qui choisit M. Baudouin, architecte à Saint-Malo pour réaliser l'opération dont il remet le 24 septembre 1982 les plans et le devis (mis à jour le 30 novembre 1982) montant à la somme de 2 478 060 F (dont 460 919 de TVA) pour le gros œuvre et les rayonnages et 1 463 78 F (dont 22 956 de TVA) pour le mobilier de bureau (fig. 2 et 3). À la même date, un crédit de 120 000 F représentant une subvention au taux de 25 % est accordé par l'État. Catherine Laurent commence à y croire : «On a l'air ici de mettre de la bonne volonté pour l'aboutissement du projet...» Et effectivement le conservateur en chef du service technique M. Christian Gut se déplace à Saint-Malo le 13 octobre 1982 afin d'examiner avec M. Chopier les aménagements à apporter au plan de M. Baudouin. Le 4 novembre le conseil municipal vote l'acquisition de l'immeuble. Enfin le

17 décembre 1982, sur présentation de M. Roman rapporteur, le conseil municipal approuve l'avant-projet établi par M. Baudouin et vote un crédit de 3 400 000 F.

Mais en mai 1983, M^{me} Laurent, chargée de présenter au premier congrès des archivistes municipaux à Grenoble un rapport sur «les archives municipales aujourd'hui», me fait savoir que la situation s'enlise à Saint-Malo : «il serait temps que vous alliez prêcher la bonne parole» m'écrit-elle. En fait en juin 1983, le nouveau conseil municipal de Saint-Malo confirme son intention d'abandonner le projet au profit de la reprise du projet de la chapelle Saint-Sauveur. Le 6 juillet 1983, je rencontre le nouveau maire M. Planchet soucieux de conserver la subvention de l'État.

Le 14 novembre 1984, au cours de son inspection à Saint-Malo, M. Michel Duchein, inspecteur général, est reçu par les adjoints de M. Planchet, M^{me} Le Morvan et M. Saer, et M. Le Moigne, secrétaire général. Lui est présenté un nouveau projet que le préfet lui-même Gilbert Carrère m'avait proposé au cours d'un entretien en préfecture : un des bâtiments de la caserne de Rocabey, non loin du Sillon, qui deviendront disponibles après le départ des unités de la 9^e Division militaire d'infanterie de Marine prévu en 1986. Mais, malgré l'envoi par la préfecture aux Archives départementales d'un dossier technique sur les infrastructures de Rocabey, aucune suite n'est donnée à ce projet. M. Planchet n'abandonne pas ses recherches et, avec lui, M^{me} Laurent et moi-même allons visiter un site qui avait déjà en 1980 attiré l'attention du colonel de Torquat, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo : l'ex-gendarmerie maritime abandonnée, anciennement «maison à l'évêque», malouinière située à côté de l'ancienne caserne de la Concorde, que le ministère de la Défense mettait en vente. Un vaste terrain mitoyen était susceptible de recevoir des magasins d'archives. La direction de l'aménagement et de l'urbanisme de la ville de Saint-Malo en lève le plan en mars 1986.

À la suite de la visite réalisée le 6 janvier 1987 par M. Gildas Bernard, inspecteur général des Archives, celui-ci faisait part au maire des sentiments de la direction des Archives de France : «Les projets se sont succédé, mais rien n'a été entrepris si bien qu'on pourrait se demander s'il y a lieu de maintenir le détachement de M^{me} Laurent. Cela vaut-il la peine de laisser une archiviste-paléographe pour cent mètres d'archives (les documents conservés dans la cave de la mairie de Saint-Servan)». Le 8 juillet 1987 enfin, M. Planchet maire de Saint-Malo, fait savoir à la direction des Archives de France que, en accord et avec l'appui de M^{me} Laurent, il a trouvé une solution satisfaisante dans un bâtiment communal récemment libéré situé rue d'Alsace, en position centrale de l'agglomération et facilement accessible (transport en commun, stationnement). Il s'agit d'une ancienne corderie affectée précédemment au service municipal des eaux. M. J.-P. Jugand, architecte en chef du bureau d'études de la direction de l'architecture et de l'urbanisme de la ville, en établit le 22 juillet 1987 le projet d'aménagement, adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 24 août 1987. Le rayonnage est de 2 286 mètres linéaires,



Figures 2 et 3 – Sécurité sociale, rez-de-chaussée et 1^{er} étage, par M. Baudouin, 24 septembre 1982

la superficie totale des surfaces à aménager de 751 m² dont 300 m² pour les bureaux et salles du public et 50 m² pour le logement du gardien (fig. 4). Le devis d'aménagement intérieur est estimé à 315 000 F, les rayonnages à 255 000 F et le mobilier à 61 000 F. À ces chiffres doivent être ajoutés le coût du foncier (225 000 F) et le coût des travaux de restructuration engagés en 1982-1983 (1 535 000 F). Sept conseillers de l'opposition municipale s'abstiennent, regrettant à la fois qu'on ait abandonné le projet précédent, pour lequel des honoraires ont été payés à l'architecte, et qu'une autre solution n'ait été trouvée que grâce à la privatisation du service des eaux. Les observations techniques émises par la direction des Archives de France sont prises en compte au cours de la séance du conseil municipal du 23 février 1988 et dès le 20 juin le service des archives municipales s'installe au 16 de la rue d'Alsace. Enfin le 15 novembre 1988, M. Marcel Planchet, maire de Saint-Malo, inaugure officiellement les Archives municipales en présence de M. Jean-Pierre Babelon, inspecteur général représentant la direction générale des Archives de France et de nombreux malouins. Administrations et chercheurs seront unanimes à se louer du nouveau dépôt, près duquel est peu après installé le siège de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo.

M^{me} Laurent n'avait d'ailleurs pas attendu l'inauguration des locaux pour développer une politique culturelle, remarquée à la fois par le dynamisme de son service éducatif, service confié depuis octobre 1977 à M. Michel Renouard, et par la qualité de ses expositions dont la dernière en date, *La Rance millénaire*, avait été présentée à Saint-Malo au printemps 1987 avant d'être transférée auprès des institutions coorganisatrices, la bibliothèque municipale de Dinan, les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine et les Archives départementales des Côtes-du-Nord. Par ses recherches personnelles, notamment l'*Atlas historique de Saint-Malo* récemment publié par le CNRS, par ses cours de paléographie mis sur pied depuis quatre ans, M^{me} Laurent contribue activement au rayonnement de la recherche historique malouine. Une fois constitué et équipé, le nouveau service des archives municipales se développe rapidement : en 1988, un agent technique et une gardienne lui sont affectés ; en 1989, une sous-archiviste est recrutée, des procédures de versements sont mis en place et du matériel informatique est acquis.

L'évacuation des archives anciennes de Saint-Malo en novembre 1941 au château de Combourg, leur transfert en mai 1942 aux Archives départementales, puis en mars 1943 au château d'Épinay en Champeaux, furent suivis en avril 1944 par celui des manuscrits et incunables de la bibliothèque municipale et d'autres archives municipales et hospitalières de Saint-Malo. En juillet 1945, le tout est rapporté aux Archives départementales à Rennes. Une fois Catherine Laurent installée à Saint-Malo, les registres paroissiaux de Saint-Malo déposés aux Archives départementales regagnent en mars 1981 les Archives municipales de Saint-Malo ; cette même année, une bibliothèque historique est constituée par des achats, par des dons et par un dépôt important de doubles des Archives départementales. Et en 1988, après l'ouverture

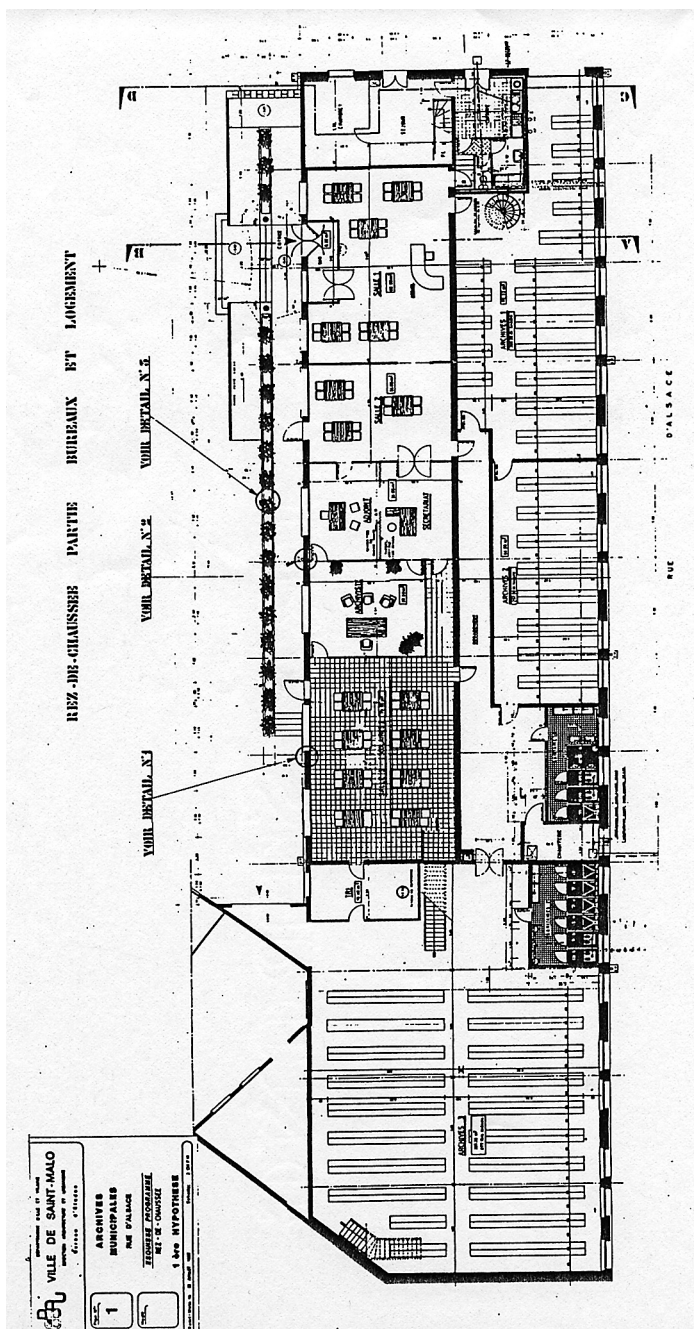


Figure 4 – Rue d'Alsace par M. J.- P. Jugand, 22 juillet 1987

du nouveau dépôt des archives municipales de Saint-Malo, les Archives départementales restituent à Saint-Malo les archives anciennes et révolutionnaires inventoriées en 1883 et 1907 par Harvut ainsi que les délibérations municipales et la correspondance des maires, tandis que sont mises en dépôt à Saint-Malo les archives hospitalières de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Yves et réintégrées, dans les séries B, G, H et L des Archives départementales, la partie sauvée des documents conservés avant guerre aux Archives municipales, en conformité avec la convention du 12 août 1929 créant près des Archives municipales de Saint-Malo un dépôt annexe des Archives départementales.

Ainsi furent reconstituées les Archives municipales de Saint-Malo dans des locaux bien agencés. Je n'ai rappelé ici que les sites dont on pouvait penser qu'ils étaient utilisables ou pour lesquels des études ont été entreprises. Je n'ai pas évoqué le Petit-Bé, ilot proposé par un conseiller municipal tout à fait ignorant des problèmes de conservation et d'administration !... Il est vrai que lorsqu'on a envisagé d'agrandir ou de reconstruire les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, certains élus avaient envisagé de les transporter sur le site de Ker Lann à Bruz, au château de La Briantais à Saint-Malo ou même dans la tour féodale du Grand-Fougeray !

Jacques CHARPY
conservateur général du patrimoine (archives)